



Succession qui doit payer les charges

Par **santiaggi**, le **21/02/2016** à **19:00**

Bonjour,

Mon père vient de décéder.

Le testament que l'on vient d'ouvrir indique qu'il lègue 1 appartement à mon frère et une somme d'argent de valeur identique à moi.

Aujourd'hui, le notaire m'apprends que mon a père vient d' entreprendre des travaux dans cet appartement pour somme considérable (portes chaudière etc...)

Ces frais ont été engagés après la rédaction de son testament (dans lequel mon frère est désigné légataire de l'appartement) et juste avant son décès.

Qui doit supporter les charges non encore acquittées sur cette appartement ?

Merci de votre aide